

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU SAMEDI 24 SEPTEMBRE 2022

Présent(e)s

Didier MARCHAND, Président ; Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale ; Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général, Pascal LEVEQUE Vice-Président Délégué, Bruno BAUDET, Fabien BERTHELOT, Marc LEFORESTIER, Jean-Marc ROBIN (jusqu'à 13h), Vice-Présidents ; Bernard CALVEZ, Jonathan DARCEL, Eric GUEZO, Cyrille GUIMARD, Mickaële LE DU, Annick LOCHET, François QUILLIVIC, Adeline STOCARD-JOUET (jusqu'à 12h30) membres.

Absent(e)s excusé(e)s:

Gurvan MUSSET Vice-Présidents ; Karine CORRE, Jean-Jacques DEMAY, Amandine JOUANNO, Myriam LORINQUER, Dr Gwénaëlle MADOUAS, Mickaël ROUZIÈRE, membres.

Absent:

Patrick GUEGAN, membre

Assistent:

Aurélien VAULEON, Manager Technique Territorial
Julien FISTAHL, Directeur des Activités

La séance débute à 8h40.

Didier MARCHAND fait le point sur les membres absents excusés.

1. Adoption du PV de la réunion du CA du 11/06/22

Didier MARCHAND propose aux membres l'adoption du PV de la réunion du CA du 11/06/22.

Le PV de la réunion du CA du 11/06/22 est adopté à l'unanimité.

2. Intervention de Didier MARCHAND, Président

2.1 - Informations générales

Didier MARCHAND débute son intervention en informant le CA avoir reçu par mail la lettre de démission de Patrick GUEGAN de la Présidence de la Commission Loisir. Il indique qu'un éclaircissement lui sera demandé afin de savoir s'il souhaite rester membre du Conseil d'Administration.

Adeline STOCARD-JOUET demande à Didier MARCHAND s'il a reçu la démission d'Amandine JOUANNO, qui devait selon elle, démissionner du Conseil d'Administration, par manque de disponibilité, mais rester membre de la Commission des Féminines.

Didier MARCHAND précise qu'il n'a rien reçu concernant Amandine JOUANNO. Pour ces 2 personnes, il sera demandé des précisions afin de pouvoir engager la procédure d'appel à candidatures dans l'hypothèse où ces postes deviennent vacants au Conseil d'Administration.

Didier MARCHAND informe le CA du décès de la maman de Marie CAMENEN, membre de la Breizh Ladies, les membres du Conseil d'Administration adressent leurs plus sincères condoléances à la famille et aux proches.

Le Conseil d'Administration souhaite un prompt rétablissement à Audrey CORDON-RAGOT.

Il poursuit avec l'annonce de la réussite à l'examen Commissaire International UCI de Morgane GARNIER, Yann ROBIC et Mickaël ROUZIERE, les membres du Conseil d'Administration leur adressent leurs félicitations.

Dans la continuité de son intervention lors de la dernière réunion du BE, Didier MARCHAND renouvelle, au nom du Comité Régional, toutes ses félicitations aux coureurs, pilotes et encadrants pour les excellents résultats obtenus lors des différents championnats Nationaux au cours de l'été.

Didier MARCHAND rend compte de la fin d'une nouvelle année difficile, où les effets pervers de la crise sanitaire et des confinements se font ressentir. Les changements de mentalité se manifestent par un manque de volontarisme face aux contraintes de la compétition. Il faut ajouter à cela le désengagement de Comités d'Organisations et des bénévoles sur les épreuves. Ceci se traduit par une augmentation des épreuves annulées. Dans bien des cas, le faible nombre de participants est mis en avant pour ces annulations. Un peloton de 35 coureurs c'est effectivement peu mais ça reste un peloton.

Didier MARCHAND invite les membres à avoir un discours plus volontariste et plus optimiste, néanmoins il faudra tenir compte de ce phénomène dans le cadre des prévisions budgétaires pour 2023.

Didier MARCHAND explique que par le passé une règle existait pénalisant les annulations d'épreuves, peut-être faudrait-il l'actualiser, dans tous les cas il convient de la rappeler aux clubs.

Didier MARCHAND propose qu'une réflexion soit engagée prenant en compte la différence entre les clubs organisateurs d'épreuves et ceux qui n'organisent pas.

Jean-Marc ROBIN intervient pour préciser qu'il n'est pas favorable à ce type de proposition visant à pénaliser les clubs qui n'organisent pas.

Didier MARCHAND revient sur la période de la rentrée scolaire qui est également le point de départ des différents forums des associations, il indique ne pas avoir tous les chiffres, à première vue cela semble

plutôt être positif. L'opération Pass'Sport a, quant à elle, été reconduite et en complément dans certains départements comme l'Ille-et-Vilaine, il est possible de cumuler avec le "Coupon Sport" d'une valeur de 20 à 40€.

Il poursuit en soulignant qu'en 2022, 1350 clubs FFC ont créé leur "Compte ASSO", permettant à 10 756 jeunes de bénéficier d'une remise de 50€ sur le tarif de leur licence, dont 1 006 pour la Bretagne et 123 clubs titulaires d'un "Compte ASSO".

Concernant le futur vélodrome couvert de Loudéac, Didier MARCHAND rappelle aux membres la délibération prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 19/02/22 :

A l'unanimité, le CA préconise fortement de s'orienter vers une structure juridique associant Loudéac Communauté Bretagne Centre et le Comité Régional ainsi que toute autre partie prenante, afin d'assurer le développement de l'activité cycliste et événementielle de cet équipement.

Il précise que Loudéac Communauté Bretagne Centre a été interrogé sur ce point et la réponse a été très claire, ils ne souhaitent pas être engagés dans ce type de montage qui verrait la création d'une structure juridique spécifique. En revanche, une convention sera mise en place afin de formaliser la mise à disposition de l'équipement au Comité Régional afin d'assurer la gestion des activités du cyclisme.

Didier MARCHAND explique que cette convention reste à finaliser elle permettra aussi au Comité Régional de se retirer, en respectant la procédure, si cela était nécessaire.

Il poursuit en indiquant que, lors de sa réunion du 04/07/22, le Bureau Exécutif a donné son aval afin que le Comité Régional assure la gestion de l'activité cycliste de ce futur équipement :

A la majorité, avec 6 voix pour et 2 voix contre, le BE valide la gestion de l'activité cycliste sur le futur vélodrome couvert de Loudéac, directement par l'association Comité de Bretagne de Cyclisme avec la mise en place d'une comptabilité spécifique et dédiée à cette nouvelle activité.

Avant de soumettre cette délibération du Bureau Exécutif au Conseil d'Administration, Didier MARCHAND précise que 2 réunions de travail (le 26/07 et 13/09) ont eu lieu avec le VCP Loudéac, qui, il le rappelle, aura ses locaux au sein de l'équipement, alors que la prochaine réunion avec Loudéac Communauté Bretagne Centre est prévue le 27/09/22.

Eric GUEZO demande à Didier MARCHAND s'il peut intervenir car il souhaite procéder à une déclaration préalable. Didier MARCHAND, indique que cela ne pose pas de problème.

Eric GUEZO fait la lecture de sa déclaration préalable aux membres du Conseil d'Administration ([>>consultable ici<<](#))

Suite à cette déclaration préalable d'Eric GUEZO, un débat s'engage entre les membres du Conseil d'Administration sur la gouvernance du Comité Régional.

Pascal LEVEQUE indique ne pas comprendre le bien-fondé de cette déclaration.

En réponse à cette déclaration préalable d'Eric GUEZO, Didier MARCHAND rappelle aux membres du CA l'article 19 des statuts du Comité Régional :

Article 19 -

Le Comité Régional est géré par un Bureau Exécutif composé, outre du Président, de 8 membres. Il exerce l'ensemble des attributions que les présents Statuts n'attribuent pas à l'Assemblée Générale ou à un autre organe du Comité Régional.

Le Bureau Exécutif est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom du Comité Régional. Il les exerce dans la limite de l'objet social défini par les présents Statuts, et sous réserve de ceux spécialement attribués au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Les membres du Bureau Exécutif sont élus par le Conseil d'Administration sur proposition du Président du Comité Régional. Ils doivent être membres du Conseil d'Administration.

*Statuts adoptés lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de Ploërmel le
01/12/2018*

Il souligne avoir déjà interpellé les membres sur la nécessité d'actualiser les statuts et le règlement intérieur du Comité Régional, mais qu'il n'y a jamais eu de volontaires. Eric GUEZO intervient en indiquant que c'est faux et qu'il a déjà proposé ses services sur le sujet.

Jonathan DARCEL s'interroge sur le fonctionnement à mettre en place, les PV de Bureau Exécutif ne devraient-ils pas être soumis à la validation du Conseil d'Administration ?

Pascal LEVEQUE répond que, dans ce cas, le Bureau Exécutif n'a plus lieu d'être.

Cyrille GUIMARD demande que les règles soient respectées, le but n'étant pas de tout casser mais, peut-être faudrait-il revoir les statuts et les actualiser, car est-il normal que les membres du Bureau Exécutif soient les mêmes que les membres du Conseil d'Administration ?

Didier MARCHAND indique que le fonctionnement évoqué est celui de la FFC actuellement.

Cyrille GUIMARD s'étonne du fonctionnement et de la chaîne de décisions depuis 2 ans, car ce n'est pas clair. Il demande : "quand le Comité Régional va-t-il fonctionner en fonction de ses statuts ?"

Fabien BERTHELOT trouve cette discussion et ce débat bien loin de la réalité du monde du vélo.

Didier MARCHAND sollicite le Conseil d'Administration afin de savoir si celui-ci est contre la gestion de l'activité cycliste du futur vélodrome couvert de Loudéac par le Comité Régional.

François QUILLIVIC indique que ce n'est pas la question, mais par contre, si l'activité est déficitaire qui paiera ? Quel est le coût d'investissement pour le matériel, le Pôle Espoir, quel budget de fonctionnement, etc... ?

Pascal LEVEQUE indique que plusieurs réunions de travail ont eu lieu et que ces sujets avancent, mais il n'y a rien de finalisé et certains points doivent encore être éclaircis avec Loudéac Communauté Bretagne Centre.

Joseph LAPPARTIENT intervient concernant ce point, il indique que le Bureau Exécutif a émis un avis différent de celui du Conseil d'Administration, il est donc normal que celui-ci puisse également se positionner par rapport à ce nouvel avis. Il explique que, selon lui, c'est au CA de décider de la forme de gestion de l'activité cycliste du futur vélodrome couvert de Loudéac et non pas seulement au Bureau Exécutif. Joseph LAPPARTIENT termine en faisant part de sa position, avec un avis très réservé dans la mesure où ce positionnement changera notre activité. Le Comité Régional a les compétences pour former, pour encadrer mais là il y a une grosse crainte concernant l'aspect commercial de cette nouvelle activité. Il estime qu'en interne le Comité Régional n'a pas les compétences et n'est pas prêt

pour ça. La mise en place d'une structure spécifique pourrait nous permettre de nous associer avec des acteurs plus compétents en la matière.

Après toutes ces discussions et débats, Didier MARCHAND propose au Conseil d'Administration de confirmer l'avis du BE à savoir que la gestion de l'activité cycliste sur le futur vélodrome couvert de Loudéac, serait assurée directement par le Comité Régional avec la mise en place d'une comptabilité spécifique dédiée à cette nouvelle activité.

Avec 8 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, le Conseil d'Administration valide à la majorité la gestion de l'activité cycliste du futur vélodrome couvert de Loudéac qui serait assurée directement par le Comité Régional avec la mise en place d'une comptabilité spécifique dédiée à cette nouvelle activité.

Didier MARCHAND informe les membres qu'il a été missionné par la FFC pour piloter un groupe de travail sur l'harmonisation des montées de catégories au niveau national. Une première réunion positive s'est déroulée dernièrement, l'idée est d'appliquer la réglementation fédérale existante uniformément sur tout le territoire afin de permettre un paramétrage et une gestion unique via Cicleweb.

3. Intervention de Régine LE TRAOU, Secrétaire Générale.

Avant de débiter son intervention, Régine LE TRAOU présente un tableau comparatif du nombre moyen d'engagements par discipline et par tranches d'âge en 2022 suite à la demande d'Eric GUEZO.

Jonathan Darcel confirme que dans le VTT il y a des licenciés qui courent peu avec seulement 1 ou 2 épreuves dans la saison alors que certains en font 10 voire 12.

NOMBRE MOYEN D'ENGAGEMENTS PAR DISCIPLINES ET TRANCHES D'ÂGES EN 2022												
Nombre moyen d'engagements par discipline et tranche d'âge en 2022												
TRANCHE AGE	-20 ANS			20 ANS - 35 ANS			+ 35 ANS			TOTAL		
	nbre licenciés	Nbre engagements	Nbre engag/ licencié	nbre licenciés	Nbre engagements	Nbre engag/ licencié	nbre licenciés	Nbre engagements	Nbre engag/ licencié	nbre licenciés	Nbre engagements	Nbre engag/ licencié
BMX T	1495	3473	2,3	108	287	2,7	261	279	1,1	1864	4039	2,2
ROUET	2612	31367	12,0	1114	16310	14,6	3319	12398	3,7	7045	60075	8,5
VTT TOTAL	1447	5276	3,6	123	538	4,4	367	514	1,4	1937	6328	3,3
TOTAL	5554	40116	7,2	1345	17135	12,7	3947	13191	3,3	10846	70442	6,5

Nombre et % de licenciés ayant couru en 2022												
TRANCHE AGE	-20 ANS			20 ANS - 35 ANS			+ 35 ANS			TOTAL		
	nbre licenciés	Nbre de compétiteurs	% de pratiquants	nbre licenciés	Nbre engagements	% de pratiquants	nbre licenciés	Nbre engagements	% de pratiquants	nbre licenciés	Nbre engagements	% de pratiquants
BMX T	1495	778	52%	108	73	68%	261	66	25%	1864	917	49%
ROUET	2612	2434	93%	1114	1012	91%	3319	1061	32%	7045	4507	64%
VTT TOTAL	1447	940	65%	123	109	89%	367	162	44%	1937	1211	63%
TOTAL	5554	4152	75%	1345	1194	89%	3947	1289	33%	10846	6635	61%

Bruno BAUDET souligne que ce sont principalement les licences jeunes qui font baisser les effectifs, les déplacements sont un frein pour les familles. Il indique avoir regardé les chiffres des clubs bretons qui ont participé à l'opération de la FFC "Génération Cyclistes" anciennement appelée, "A la découverte des sports cyclistes". Le site spécifique de la FFC est particulièrement bien fait et les clubs bretons sont les mieux représentés avec pour le CD22 13 clubs inscrits, le CD29 14 clubs inscrits, le CD35 12 clubs inscrits et le CD56 8 clubs inscrits. Bruno BAUDET trouve cependant dommage que certains de ces clubs ne s'inscrivent qu'une seule journée, il poursuit en soulignant qu'il faudrait accompagner les clubs afin d'optimiser cette opération, notamment afin de mettre certaines de ces journées "découvertes" en juin, avant les vacances d'été comme d'autres fédérations le font.

Bruno BAUDET déplore que les CD n'incitent pas plus les clubs à se développer, il reste convaincu que la clef de la croissance du nombre de licenciés passe par la structuration et le développement des écoles de vélo.

Aurélien VAULEON évoque les cotisations des clubs de cyclisme traditionnel et souligne que le mode de fonctionnement de l'école de vélo des clubs de cyclisme traditionnel est différent des clubs de BMX qui eux disposent d'un parc de vélos mis à disposition ou loués aux licenciés. Il argumente : la piste de travail peut être menée sur l'accompagnement des écoles de vélo de cyclisme traditionnel en les aidant à s'équiper. Bruno BAUDET explique le fonctionnement des clubs de BMX, Mickaële LE DU précise que ce fonctionnement est presque identique à celui des écoles de Piste, néanmoins il n'est pas transposable aux écoles de vélo Route où la mise à disposition devrait se faire pour toute la saison sans la possibilité de laisser le vélo au local du club afin de mutualiser son utilisation.

Jonathan DARCEL attire l'attention des membres sur l'inflation globale, oui la gratuité doit s'arrêter, mais avec prudence.

3.1 - Point sur les candidatures aux épreuves officielles 2023

Suite à l'appel à candidatures aux épreuves officielles 2023, Régine LE TRAOU rend compte au Conseil d'Administration de la réception des candidatures suivantes:

- Le Team SportBreizh pour l'organisation du Championnat de Bretagne Route Élites à Argol (29)
- Le COC Fougerais pour l'organisation du Championnat de Bretagne Route de l'Avenir à La Bouëxière (35)
- Le CC Liffré pour l'organisation du Championnat de Bretagne de Route de l'Avenir à Liffré (35)

Julien FISTAHL intervient afin de préciser que le club Team Sportbreizh a demandé que l'attribution par le Conseil d'Administration de l'organisation du Championnat de Bretagne Route Élites puisse avoir lieu ce jour. Il explique que cela ne pose pas de réel problème dans la mesure où il n'y a qu'un seul candidat et qu'il ne s'agit pas d'un nouveau circuit. De plus, la Commission Route pourra parfaitement procéder à une visite de contrôle par la suite.

Bernard CALVEZ indique que cela ne pose pas de problème.

Didier MARCHAND propose au Conseil d'Administration de valider l'attribution du Championnat de Bretagne Route Élites au Team Sportbreizh à Argol (29).

A l'unanimité le Conseil d'Administration valide l'attribution du Championnat de Bretagne Route Élites au Team Sportbreizh à Argol (29), une visite de contrôle de la Commission Route sera réalisée.

Régine LE TRAOU et Bernard CALVEZ indiquent que les appels à candidatures pour les épreuves officielles vont être relancés et que prochainement la Commission Route organisera les visites des candidatures déjà connues.

Propositions de la Commission Route

1°) Réflexion sur le remplacement de la catégorie Masters par la catégorie Minimes dans le cadre des Championnats de Bretagne CLM Individuel

Le BE ne comprend pas cette réflexion en cours au sein de la Commission Route et demande plus de détails avant d'émettre un avis

Bernard CALVEZ apporte un complément d'information à cette demande de la Commission Route, il indique que l'objectif est d'orienter cette compétition vers les catégories d'avenir comme les jeunes en intégrant la catégorie U15. Didier MARCHAND trouve dommage de supprimer la catégorie Masters. Bernard CALVEZ propose de faire une journée spécifique Masters avec le matin le Championnat de Bretagne CLM Individuel Masters et l'après-midi le Championnat de Bretagne Masters Route en ligne.

Aurélien VAULEON rappelle sa demande qui consistait à inverser les dates des Championnats de Bretagne CLM Équipes et CLM Individuel pour une meilleure cohérence sportive.

>> Après discussion le Conseil d'Administration émet un avis favorable :

- pour retirer la catégorie Masters et intégrer la catégorie U15 au Championnat de Bretagne CLM individuel*
- pour la création d'une journée Championnats de Bretagne Masters avec le matin l'épreuve CLM Individuel et l'après-midi la course en ligne*
- pour inverser dans le calendrier l'organisation du Championnat de Bretagne Individuel habituellement début octobre qui passerait donc le 08/05 et le Championnat de Bretagne CLM Équipes habituellement le 08/05 qui passerait donc début octobre*

2°) Dans le cadre du cahier des charges des Championnats de Bretagne, la Commission propose que ceux-ci actuellement signés par le Comité d'Organisation, le club et le Comité Régional, soient également signés par la municipalité

Avis défavorable du BE, néanmoins celui-ci propose la mise en place et l'envoi d'un courrier type, pour toutes les disciplines, à la municipalité du lieu où se tiendra l'épreuve, dès réception de la candidature

>> Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'envoi d'un courrier type, pour toutes les disciplines, pour information à la municipalité du lieu où se tiendra l'épreuve, dès réception de la candidature, mais également l'accord avec signature de la municipalité sur le cahier des charges

Propositions de la Commission Féminines

1°) Réduire de 10 à 8 jours le délai de demandes de dérogations

Avis favorable du BE

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, de réduire de 10 à 8 jours le délai de demandes de dérogations

2°) Ajouter dans le règlement régional féminin qu'en cas de non participation aux Championnats de Bretagne femmes, les féminines ne peuvent participer à aucune épreuve la veille, le jour et le lendemain de celui-ci. Le cas échéant la sanction suivante sera appliquée : G6 – catégorie ou jour

de course non autorisé - 17€ et mise hors course

Avis favorable du BE

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, d'ajouter dans le règlement régional féminin qu'en cas de non participation aux Championnats de Bretagne femmes, les féminines ne peuvent participer à aucune épreuve la veille, le jour et le lendemain de celui-ci. Le cas échéant la sanction suivante sera appliquée : G6 - catégorie ou jour de course non autorisé - 17€ et mise hors course

3°) Modification du cahier des charges de la Coupe de Bretagne féminines camping-cars Jacqueline en ajoutant que la distance minimum pour les épreuves organisées après le 31/03 sera de 40 km pour les Minimes/Cadettes et de 80 km pour les Juniors/Seniors

Avis défavorable du BE,

Adeline STOCARD-JOUET souhaite connaître la raison de cet avis défavorable du BE.

Fabien BERTHELOT explique que cela ne concerne qu'une minorité de féminines et que ça risque de pénaliser les autres. Les membres échangent sur le sujet.

>> Après discussion le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la majorité, la modification du cahier des charges de la Coupe de Bretagne féminines camping-cars Jacqueline en ajoutant que la distance minimum pour les épreuves organisées après le 31/03 sera de 40 km pour les Minimes/Cadettes et de 80 km pour les Juniors/Seniors

4°) Devant le constat que peu de clubs disposent de féminines dans les différentes catégories, il est proposé de doubler la dotation Overstim.s de 600€ actuellement à 1 200€. Rappel de la dotation actuelle : 1ère équipe un bon d'achat de 300€ chez Overstim.s + 50 bidons Overstim.s - 2ème équipe un bon d'achat de 200€ chez Overstim.s + 50 bidons Overstim.s - 3ème équipe un bon d'achat 100€ chez Overstim.s + 50 bidons Overstim.s

Avis défavorable du BE

Adeline STOCARD-JOUET réexplique le décompte des points qui, à ce jour, pénalisent les clubs qui ne disposent pas de féminines dans toutes les catégories.

Julien FISTAHL rappelle la genèse de la mise en place de cette récompense par équipes ainsi que les modalités.

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable mais demande à la Commission des Féminines d'établir 2 classements, le premier pour les Minimes/Cadettes et le second les Juniors/Seniors. Le doublement du budget n'est pas validé

5°) Modification du kilométrage minimum du cahier des charges du Championnat de Bretagne Femmes pour les Juniors/Seniors de 90 km actuellement à 80 km en 2023 afin de permettre d'adapter le kilométrage en fonction des difficultés des circuits

Avis défavorable du BE

Adeline STOCARD-JOUET apporte quelques explications concernant cette demande de la Commission.

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la majorité, la modification du kilométrage minimum du cahier des charges du Championnat de Bretagne Femmes pour les Juniors/Seniors de 90 km actuellement à 80 km en 2023 afin de permettre d'adapter le kilométrage en fonction des difficultés des circuits

6°) Modification de l'article 7 du règlement du Championnat de Bretagne CLM. Actuellement "Dans le but de compléter une équipe composée de seulement 3 Cadettes il est donné la possibilité d'intégrer à cette équipe une Minime fille", proposition : suppression des quotas pour les Minimes/Cadettes dans la mesure où celles-ci courent ensemble toute l'année

Avis favorable du BE

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, la modification de l'article 7 du règlement du Championnat de Bretagne CLM. Actuellement "Dans le but de compléter une équipe composée de seulement 3 Cadettes il est donné la possibilité d'intégrer à cette équipe une Minime fille", proposition : suppression des quotas pour les Minimes/Cadettes dans la mesure où celles-ci courent ensemble toute l'année

7°) Possibilité de monter de catégories durant la saison, la Commission se réunira mi-mai pour étudier les demandes

Avis favorable du BE

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, la possibilité de monter de catégories durant la saison, la Commission se réunira mi-mai pour étudier les demandes

8°) VTT: faire courir les Dames 17 ans et + avec les départementaux et les masters plutôt qu'avec les Elites et Juniors Hommes

Avis favorable du BE, qui préconise de se rapprocher de la Commission VTT pour les modalités Jonathan DARCEL regrette de ne pas avoir été sollicité sur ce point, il refait un peu l'historique du sujet aux membres du Conseil d'Administration et propose de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission VTT.

>> Le Conseil d'Administration ne se prononcera qu'après l'avis de la Commission VTT sur le fait de faire courir les Dames 17 ans et + avec les départementaux et les masters plutôt qu'avec les Elites et Juniors Hommes

9°) Remplacement de Sébastien RIO (représentant du CD56), régulièrement absent et qui ne répond pas aux sollicitations (mails/SMS)

Avis favorable du BE, qui invite la Commission à faire une proposition pour la prochaine réunion du BE (le 05/09/22)

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, qui sera remplacé par Amandine JOUANNO démissionnaire (à cf) du Conseil d'Administration mais qui reste membre de la Commission des Féminines

Propositions de la Commission Cyclo-Cross

1°) Projet de règlement de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2022/2023

Le BE valide cette proposition du règlement de la Coupe de Bretagne de Cyclo-Cross 2022/2023 (>>consultable ici<<)

Adeline STOCARD-JOUET évoque l'article 8 de ce règlement qui est très clair concernant les hommes mais il n'y a rien pour les femmes. François QUILLIVIC explique brièvement ce qu'il est coutume de faire.

Adeline STOCARD-JOUET indique que l'article 9 qui concerne les dotations n'incite pas et ne valorise pas les U19 Femmes, elle souhaiterait la mise en place d'une grille U19 Femmes.

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, pour le projet de règlement de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2022/2023. Mais demande à la Commission Cyclo-Cross de modifier l'article 8 en intégrant les critères pour les femmes et de faire une proposition au BE de grilles dans le cadre de l'article 9 et la création d'une grille U19 Femmes

2°) Proposition de validation des candidatures des épreuves dans le Morbihan, le 13/11/22 Championnat de Bretagne Masters à Brandivy (EC Pluvignoise) et le 08/01/23 la 3ème manche de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2022/2023 à Pont-Scorff (EC Quéven)

Le BE valide ces 2 candidatures

>> Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, les attributions du Championnat de Bretagne Masters à Brandivy (EC Pluvignoise) et le 08/01/23 la 3ème manche de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2022/2023 à Pont-Scorff (EC Quéven)

Julien FISTAHL rappelle que le Conseil d'Administration doit également procéder à la validation des vacances arbitres 2023 proposées par la CRCA (>>consultable ici<<)

Bruno BAUDET intervient et précise que la Commission BMX ne valide pas ces propositions de vacances des arbitres faites par la CRCA pour le BMX, il donne quelques explications.

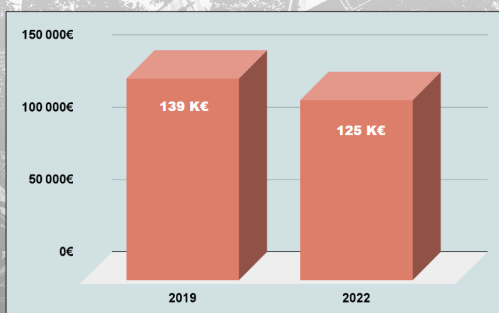
Après discussion, le Conseil d'Administration valide à la majorité les vacances des arbitres pour le cyclisme traditionnel et le VTT et invite la CRCA et le BMX à s'accorder rapidement concernant les vacances des arbitres pour le BMX.

4. Intervention de Joseph LAPPARTIENT, Trésorier Général

4.1 - Point sur les finances et préparation du bilan comptable 2021/2022

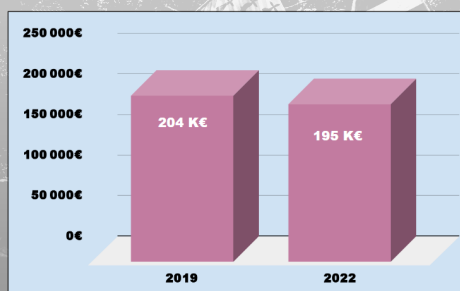
Joseph LAPPARTIENT présente différents graphiques permettant de faire un point comparatif des droits d'engagements, des droits d'organisation, des subventions/partenariats, de l'assurance épreuves.

EVOLUTION D. ENGAGEMENTS 2019 ⇒ 2022



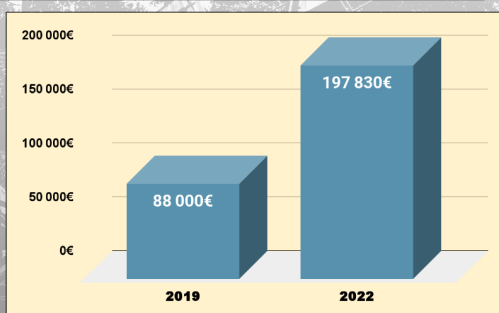
D. Engagements ⇒ -14 635,97€

EVOLUTION D. ORGANISATIONS 2019 ⇒ 2022



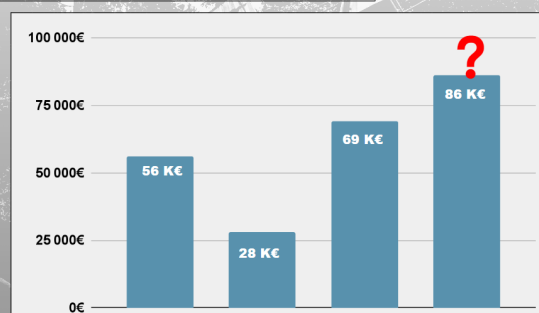
D. Organisations ⇒ -9 816,50€

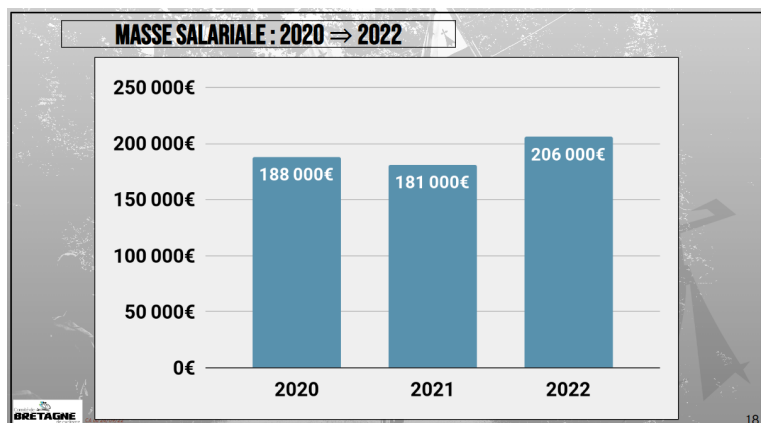
EVOLUTION 2019 ⇒ 2022 SUBVENTIONS/PARTENARIATS



Subventions/Partenariats ⇒ +109 830€

ASSURANCE ÉPREUVES 2019 ⇒ 2022





Joseph LAPPARTIENT explique que les chiffres présentés concernant les droits d'engagements sont ceux du Comité Régional et que la part FFC est déduite. Il rappelle que la FFC va abandonner sa part aux clubs sur les épreuves jeunes et que la Commission des Finances qui doit se réunir prochainement fera une proposition d'actualisation de sa part en tenant compte de cette nouvelle disposition.

Concernant les subventions/partenariats il explique rapidement la différence importante, Bruno BAUDET indique qu'il est dommage de ne pas séparer les subventions publiques et les subventions privées.

Joseph LAPPARTIENT précise que la masse salariale présentée est toutes charges comprises.

Eric GUEZO fait remarquer que cela manque de détail, Joseph LAPPARTIENT indique qu'il s'agit d'une présentation générale, mais qu'il y aura plus de détails lorsque le bilan de l'exercice comptable 2021/2022 sera soumis à l'approbation du Bureau Exécutif dans un premier temps, puis du Conseil d'Administration et enfin de l'Assemblée Générale.

Didier MARCHAND souligne que les chiffres présentés concernant l'assurance épreuves ne sont pas tout à fait exact, il explique le mode de calcul retenu par la FFC. Il faut savoir que l'augmentation de l'assurance va impacter les droits d'organisations qui vont prendre cette année 20,4% et 24% à la FFC. Il attire l'attention des membres en précisant bien que cela ne veut dire que les droits forfaitaires des épreuves vont augmenter de 20%, mais uniquement la part assurance de ceux-ci.

Julien FISTAHL désire connaître la date de validation des tarifs de l'affiliation 2023, des droits forfaitaires 2023, car actuellement il est impossible de renseigner les clubs souhaitant se réaffilier, et de lancer la construction du calendrier des courses 2023.

Didier MARCHAND et Joseph LAPPARTIENT expliquent qu'ils ont commencé à regarder et qu'en tenant compte de l'augmentation de l'assurance épreuves, les nouvelles modalités de prise en charge des frais kilométriques des arbitres, les droits forfaitaires des épreuves de cyclisme traditionnel augmenteraient de 20€ et ceux du VTT et du BMX de 10€ par rapport à 2022.

Si les membres du Conseil d'Administration jugent qu'ils ont suffisamment d'explications, Didier MARCHAND propose de valider ces augmentations des droits forfaitaires, 20€ pour les droits forfaitaires des épreuves Route, Piste et Cyclo-Cross et 10€ pour les épreuves VTT et BMX par rapport à 2022.

Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'augmentation des droits forfaitaires, 20€ pour les droits forfaitaires des épreuves Route, Piste et Cyclo-Cross et 10€ pour les épreuves VTT et BMX par rapport à 2022.

Julien FISTAHL souhaite savoir quand et qui travaille sur la correspondance des grilles de prix suite à la réforme des licences et de l'activité. Il précise que c'est urgent afin de pouvoir informer les organisateurs et lancer la construction du calendrier 2023. Les membres discutent sur le sujet.

5. Réforme des licences et de l'activité

A l'aide d'une présentation ([>>consultable ici<<](#)) Didier MARCHAND rappelle au Conseil d'Administration les points importants de la réforme des licences et de l'activité.

Jean-Marc ROBIN évoque les Open 3 ex PCO de -35 ans, Bruno BAUDET fait part de l'explosion du tarif de la licence BMX Junior qui passe pour une grande majorité de 87€ à 135€ voire 210€. Il indique que cette réforme ne tient pas compte des spécifications des disciplines et est basée uniquement sur le cyclisme traditionnel.

Didier MARCHAND précise que toutes les disciplines faisaient partie du groupe de travail sur la réforme des licences.

Jonathan DARCEL demande un complément d'informations au sujet des chiffres évoqués concernant l'assurance. Didier MARCHAND indique que ce sont des chiffres qui lui ont été communiqués par la FFC et que pour avoir des informations complémentaires ou plus de détails, il est préférable de contacter le service juridique de la FFC.

Julien FISTAHL renouvelle sa question.

Il indique qu'il a commencé à travailler sur le sujet et il propose afin de débloquer cette situation d'adresser les correspondances de grilles aux Commissions suivantes, Route, Piste, Cyclo-Cross, BMX et VTT afin qu'elles les valident.

Les membres sont favorables pour procéder ainsi.

6. Questions diverses et interventions des Comités Départementaux

➤ Intervention de Marc LEFORESTIER, Président du CD56

Marc LEFORESTIER informe le Conseil d'Administration que l'Assemblée Générale du CD56 se tiendra le samedi 05/11 à Landévant. Il rappelle aux membres qu'il avait indiqué qu'une réflexion était en cours pour la création d'une épreuve Gravel sur le site de Grand-Champ labellisé dernièrement, celle-ci devait être organisée le 30/10/22.

➤ Intervention de Fabien BERTHELOT, Président du CD35

Fabien BERTHELOT indique que la date de l'Assemblée Générale du CD35 n'est pas encore complètement définitive et que pour le moment la date retenue est le vendredi 04/11 à la Maison des Sports de Rennes.

Fabien BERTHELOT rappelle que le CD35 avait un contrôle URSSAF en cours, celui-ci est maintenant terminé et la conclusion est un redressement à hauteur de 2068€ dû principalement à des anomalies sur le secteur des Ressources Humaines. Il poursuit en précisant que pour ce secteur le CD35 a recours à un prestataire, un point sera donc fait avec celui-ci prochainement.

Fabien BERTHELOT souhaite attirer les membres du Conseil d'Administration sur les pratiques de certains clubs qui débauchent des Cadets et que cela risque de démotiver les clubs formateurs. Il souhaite savoir ce qui peut être mis en place, une réflexion doit être engagée.

Eric GUEZO indique que cette pratique ne date pas d'hier. Fabien BERTHELOT reconnaît que c'est une pratique devenue malheureusement courante pour la catégorie Juniors mais les Cadets non.

Didier MARCHAND indique qu'il faut appliquer les réglementations des mutations en vérifiant que le club receveur a bien éducateurs et/ou cadres techniques correspondants.

Julien FISTAHL indique la consigne faite aux collaborateurs, il rappelle que cela concerne également les nouveaux licenciés.

Article 6.1: SEULS LES CLUBS SUFFISAMMENT POURVUS EN CADRES TECHNIQUES (ANIMATEURS, EDUCATEURS ET ENTRAINEURS FEDERAUX) POURRONT ACCUEILLIR DES COUREURS DANS LES CONDITIONS CI-APRES :

LICENCIES CONCERNES	CLUB RECEVANT QUALIFICATION REQUISE	OBSERVATIONS
Baby Vélo, Prélicenciés, pupilles, poussins et benjamins	Animateur fédéral BPJEPS	Le club qui ne possède pas d'enseignant fédéral diplômé ou suffisamment diplômé pour une catégorie donnée, ne pourra pas accueillir au titre de celle-ci de nouveaux licenciés. Par contre, il pourra conserver les coureurs précédemment licenciés dans le club.
Minimes et cadets	Educateur fédéral BPJEPS	
Juniors	Educateur fédéral BPJEPS	
"2 ^{ème} catégorie"	Entraîneur fédéral	
"1 ^{ère} catégorie"	Entraîneur fédéral B.E., BEESAC, DEJEPS, DESJEPS	

NOTA IMPORTANT :

Le club désireux de constituer une école de cyclisme avec activités aura pour obligation de posséder, au minimum, un animateur fédéral.

1. La spécialité du diplôme concerné devra être fonction de la discipline principale du licencié accueilli.
2. Tout club de compétiteurs nouvellement affilié doit répondre aux critères d'encadrement définis dans le tableau ci-dessus.
3. Les noms des encadrants fédéraux présents dans les clubs devront figurer sur les imprimés de demande d'affiliation de club, qui devront être déposés dans les comités pour le 1^{er} décembre, faute de quoi les coureurs de la catégorie concernée seront libres de tout engagement.

ARTICLE 7: INDEMNITES AU CLUB QUITTE

Les indemnités au club quitté ne seront versées que si le club quitté possède un cadre technique licencié dans celui-ci, suivant le tableau ci-après :

QUALIFICATIONS	LICENCIES CONCERNES
Educateur fédéral, BPJEPS	Minimes, cadets
Educateur fédéral, BPJEPS	Juniors
Entraîneur fédéral	- Coureurs "2 ^{ème} catégorie" - Coureurs "4 ^{ème} catégorie" membre d'un club hors DN (toutes disciplines confondues)
Entraîneur fédéral, B.E., BEESAC, DEJEPS, DESJEPS	Coureurs "1^{ère} catégorie" membre d'un club de DN (toutes disciplines)

Les indemnités concernant les cadres techniques (Encadrants) et les arbitres (excepté « animateur », « arbitre jeune, école de vélo et club » et « arbitre BMX ») sont dues au club quitté sans condition particulière.

➤ Intervention de Pascal LEVEQUE, Vice-Président du CD22

Pascale LEVEQUE informe les membres du Conseil d'Administration que l'Assemblée Générale du CD22 se tiendra le vendredi 25/11 à Meslin.

Il indique qu'il n'y a rien de particulier sur l'activité du CD22, le recrutement d'un stagiaire BPJEPS avec spécialisation VTT est enfin finalisé et que la saison de Cyclo-Cross a débuté

Joseph LAPPARTIENT intervient en indiquant que le CD22 fait face à une grosse concurrence des affinitaires sur certaines disciplines, il rappelle que le Comité Régional se tient à sa disponibilité afin de mettre en place des dispositions particulières permettant d'inverser la tendance.

➔ Intervention de Jonathan DARCEL

Jonathan DARCEL informe les membres de son changement de situation professionnelle, il indique que dans un premier temps il ne pourra peut-être pas assister aux réunions du Conseil d'Administration, mais qu'il préparera les points qu'il souhaite aborder en amont avec Karine CORRE.

Julien FISTAHL interroge Jonathan DARCEL, afin de savoir si cette nouvelle organisation professionnelle lui apportera des disponibilités les lundis par exemple.

Jonathan DARCEL confirme que oui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h35.

Secrétaire de séance : Julien FISTAHL, Directeur des Activités

➤ Prochaine réunion du BE le lundi 10 octobre 2022 à 19h00.

➤ Prochaine réunion du CA le samedi 03 décembre 2022 à 8h30.

Didier MARCHAND
Président du Comité
De Bretagne de Cyclisme



Régine LE TRAOU
Secrétaire Générale

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS

- *Le PV de la réunion du CA du 11/06/22 est adopté à l'unanimité.*
- *Avec 8 voix pour, 3 abstentions et 5 voix contre, le Conseil d'Administration valide à la majorité la gestion de l'activité cycliste du futur vélodrome couvert de Loudéac qui serait assurée directement par le Comité Régional avec la mise en place d'une comptabilité spécifique dédiée à cette nouvelle activité.*
- *A l'unanimité le Conseil d'Administration valide l'attribution du Championnat de Bretagne Route Élite au Team Sportbreizh à Argol (29), une visite de contrôle de la Commission Route sera réalisée.*
- *Après discussion le Conseil d'Administration émet un avis favorable :*
 - *pour retirer la catégorie Masters et intégrer la catégorie U15 au Championnat de Bretagne CLM individuel*
 - *pour la création d'une journée Championnats de Bretagne Masters avec le matin l'épreuve CLM Individuel et l'après-midi la course en ligne*
 - *pour inverser dans le calendrier l'organisation du Championnat de Bretagne Individuel habituellement début octobre qui passerait donc le 08/05 et le Championnat de Bretagne CLM Équipes habituellement le 08/05 qui passerait donc début octobre*
- *Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'envoi d'un courrier type, pour toutes les disciplines, pour information à la municipalité du lieu où se tiendra l'épreuve, dès réception de la candidature, mais également l'accord avec signature de la municipalité sur le cahier des charges*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, de réduire de 10 à 8 jours le délai de demandes de dérogations*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, d'ajouter dans le règlement régional féminin qu'en cas de non participation aux Championnats de Bretagne femmes, les féminines ne peuvent participer à aucune épreuve la veille, le jour et le lendemain de celui-ci. Le cas échéant la sanction suivante sera appliquée : G6 - catégorie ou jour de course non autorisé - 17€ et mise hors course*
- *Après discussion le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la majorité, la modification du cahier des charges de la Coupe de Bretagne féminines camping-cars Jacqueline en ajoutant que la distance minimum pour les épreuves organisées après le 31/03 sera de 40 km pour les Minimes/Cadettes et de 80 km pour les Juniors/Seniors*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable mais demande à la Commission des Féminines d'établir 2 classements, le premier pour les Minimes/Cadettes et le second les Juniors/Seniors. Le doublement du budget n'est pas validé*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à la majorité, la modification du kilométrage minimum du cahier des charges du Championnat de Bretagne Femmes pour les Juniors/Seniors de 90 km actuellement à 80 km en 2023 afin de permettre d'adapter le kilométrage en fonction des difficultés des circuits*

- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, la modification de l'article 7 du règlement du Championnat de Bretagne CLM. Actuellement "Dans le but de compléter une équipe composée de seulement 3 Cadettes il est donné la possibilité d'intégrer à cette équipe une Minime fille", proposition : suppression des quotas pour les Minimes/Cadettes dans la mesure où celles-ci courent ensemble toute l'année*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, la possibilité de monter de catégories durant la saison, la Commission se réunira mi-mai pour étudier les demandes*
- *Le Conseil d'Administration ne se prononcera qu'après l'avis de la Commission VTT sur le fait de faire courir les Dames 17 ans et + avec les départementaux et les masters plutôt qu'avec les Elites et Juniors Hommes*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, qui sera remplacé par Amandine JOUANNO démissionnaire (à cf) du Conseil d'Administration mais qui reste membre de la Commission des Féminines*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, pour le projet de règlement de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2022/2023. Mais demande à la Commission Cyclo-Cross de modifier l'article 8 en intégrant les critères pour les femmes et de faire une proposition au BE de grilles dans le cadre de l'article 9 et la création d'une grille U19 Femmes*
- *Le Conseil d'Administration émet un avis favorable à l'unanimité, les attributions du Championnat de Bretagne Masters à Brandivy (EC Pluvignoise) et le 08/01/23 la 3ème manche de la Coupe de Bretagne Cyclo-Cross 2022/2023 à Pont-Scorff (EC Quéven)*
- *Après discussion, le Conseil d'Administration valide à la majorité les vacances des arbitres pour le cyclisme traditionnel et le VTT et invite la CRCA et le BMX à s'accorder rapidement concernant les vacances des arbitres pour le BMX*
- *Le Conseil d'Administration valide à l'unanimité l'augmentation des droits forfaitaires, 20€ pour les droits forfaitaires des épreuves Route, Piste et Cyclo-Cross et 10€ pour les épreuves VTT et BMX par rapport à 2022*